

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
Mairie de **CHINON**
ML/SL : 2019.05

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUIN 2019

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 4 JUIN 2019
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : mardi 28 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. DAMMERY, M. DUCHESNE, M. GUILLARD, Mme LAMBERT, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoint
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, Mme GENET, M. PELLOTT, M. NARDI, Mme GACHET, Mme CHOUTEAU, M. PLOUZEAU, M. MARCQ, Mme LUMEAU, Mme FONFREDE, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme AOUILLÉ, M. LAPORTE, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. MARTINEAU	à	M. DUCHESNE
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	M. SCHUBNEL
M. AUCLIN	à	M. le Maire

ABSENT EXCUSE :

M. BOUSSIQUET
Mme DELAGARDE

ABSENT :

M. BERTRAND

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DUCHESNE

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DU PROJET ACTION ENFANCE

ADMINISTRATION GENERALE

2019-040 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

2019-041 MOTION : Moratoire sur l'implantation d'éoliennes

FINANCES

2019-042 Rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

2019-043 Décision modificative N° 1 budget 2019

2019-044 ~~Accord transactionnel pour liquider les loyers dus à la société SCI CEKA~~
REPORTÉ

2019-045 Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable public

2019-046 Mandat spécial dîner débat organisé par l'Association des maires d'Indre et Loire

2019-047 Acceptation du legs de M. Max MESIERE

2019-048 Rapport annuel 2018 DSP brocante mensuelle

2019-049 Attribution d'une subvention à l'association AVEC

2019-050 Versement d'une subvention au collège Jean Zay

2019-051 Versement d'une subvention aux écoles Monet et Mirabeau

2019-052 Subvention complémentaire pour la compagnie du Petit Monde

2019-053 Tarifs restauration scolaire année scolaire 2019-2020

2019-054 Demandes de réductions pour la cafétéria de l'espace Rabelais

PERSONNEL

2019-055 Tableau des effectifs

2019-056 Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire

2019-057 Compte personnel d'activité

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2019-058 Restauration des peintures du 15^{ème} siècle à la collégiale Saint-Mexme

2019-059 Mise en œuvre de l'exposition estivale : Boîte à Outils

AFFAIRES FONCIERES

2019-060 Acquisition d'une partie de la parcelle AO 430 appartenant à M. SITAUD

2019-061 Cession d'une partie de la parcelle AO n° 465 à la Société TDF

2019-062 Cession des parcelles BE 309, 310, 315, 316 à M. et Mme LEBOUCHER

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-063 Convention avec la Société Plaisance sur Vienne pour l'utilisation d'un emplacement à la pointe du camping

2019-064 Convention pour l'organisation de la manifestation Chinon Classic

2019-065 Convention d'occupation précaire pour la mise en place d'un point de regroupement de bacs à ordures ménagères

STATIONNEMENT

2019-066 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2019-067 Statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) : adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

DECISIONS

Le mardi 4 juin 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h10, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. le Maire accueille Mme Nadège ARNAULT, 1^{ère} Vice Présidente du Conseil Départemental, M. François VACHERAT, Directeur Général d'Action Enfance, M. Senhadji JAMEL, Directeur du Relais Jeunes Touraine, venus exposer conjointement, la possibilité d'un projet concernant la protection de l'enfance dans le secteur de Parilly.

M DUCHESNE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 5 mars 2019 et 26 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **DEMANDE** que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

- **AUTORISE** M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

- **ADOPTE** une motion adressée à Madame la Préfète demandant un moratoire de 18 mois sur les installations d'éoliennes en Indre et Loire et dans la Vienne, notamment en raison de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les collectivités.

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**:

- **PREND ACTE** du rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 1 du Budget 2019 de la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** la constitution d'une provision liée à la demande de remise gracieuse de Madame CHEMINOT pour sa mise en débet juridictionnel d'un montant de 19 486.74 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** la demande de remise gracieuse adressée au Ministre de l'action et des comptes publics par Mme Chantal CHEMINOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- **DONNE** mandat spécial au Maire pour sa participation au dîner-débat sur le thème « Qu'est-ce qu'un chef ? » qui s'est déroulé le lundi 13 Mai 2019, à l'Hôtel Mercure de Tours,
- **PREND** en charge sur le budget de la commune le droit d'inscription de M. le Maire s'élevant à 39,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **ACCEPTE** le leg des deux immeubles situés au 27 place du Général de Gaulle et au 46 rue Descartes
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès de l'office notarial SELARAL MONNASSIER en charge du règlement de la succession et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

- **APPROUVE** le bilan 2018 de la Délégation de Service Public (DSP) de la Brocante mensuelle de Chinon.

- **ACCORDE** une subvention à l'AVEC d'un montant de 1 000 euros.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 386 euros au Collège Jean Zay,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention à la Coop Scolaire Ecole C. Monet de 10% du montant global dans la limite de 51,00 € et d'un montant de 935,00 € TTC à l'USEP Mirabeau de l'école Mirabeau,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **ACCORDE** une subvention complémentaire de 2800 € à la Compagnie du Petit Monde,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- **APPROUVE** le maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** la location de la cafétéria de l'espace Rabelais pour les 22 et 23 juin 2019 au tarif de 74 € pour les 2 jours,
- **ACCORDE** la gratuité de la cafétéria de l'Espace Rabelais les 7 et 9 juin 2019 au comité de jumelage Tiverton.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive, et les éventuels avenants à intervenir, avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **ADOpte** les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** le projet de restauration de peintures murales dégradées à la collégiale St Mexme,
- **SOLLICITE** l'aide maximum de l'Etat (DRAC) au titre de la restauration des œuvres classées monument historique,
- **DIT** que les travaux ne commenceront que si les financements sont obtenus.

- **APPROUVE** l'ensemble des dépenses liées à l'exposition estivale « Boîte à Outils »,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une partie (14 m²) du terrain cadastré section AO 430 appartenant à M SITAUD,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un prix de 35 €/m²,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'étude de Maître Stéphane SOURDAIS, Notaire à Chinon pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

- *APPROUVE* le projet de cession de 55m² de la parcelle AO n° 465 à la Société TDF,
 - *DIT* que l'acquisition portera sur un montant de 1 €,
 - *DIT* que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Société TDF,
 - *DESIGNE* l'étude de Maître SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - *AUTORISE* M. le Maire à signer les documents correspondants.
-
- *APPROUVE* le projet de cession des parcelles BE n° 309, 310, 315 et 316 à M. et Mme LEMBOUCHER,
 - *DIT* que l'acquisition portera sur un montant de 13 000 €,
 - *DIT* que les frais liés à la transaction seront à la charge de M. et Mme LEMBOUCHER,
 - *DESIGNE* l'étude de Maître SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - *AUTORISE* M. le Maire à signer les documents correspondants

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- *APPROUVE* les termes de la convention à conclure avec la Société Plaisance sur Vienne,
- *AUTORISE* M. le Maire à la signer au nom de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- *APPROUVE* la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours,
- *AUTORISE* M. le Maire à signer la convention,
- *FIXE* un tarif de 300 euros par concessionnaire pour l'occupation de la place du Général de Gaulle par les concessions automobiles le samedi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- *APPROUVE* la convention d'occupation précaire pour la mise en place d'un point de regroupement de bacs à ordures ménagères allée des Cathelinettes avec Mme Sylvette MAUCLERC.
- *AUTORISE* M. le Maire à signer la convention.

STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- *APPROUVE* le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi jusqu'au 4 novembre 2019.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- *APPROUVE* l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

DECISIONS

Décision n° 2019-021 du 19 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'un terrain entre Mme MAUCLER Sylvette et la ville de Chinon

Est conclue avec Mme MAUCLER Sylvette, domiciliée 19 rue de l'Olive – 37500 Chinon, une convention d'occupation par la ville de Chinon de la parcelle AV 146 située chemin de la croix de Pierre - 37500 CHINON afin que le service des sports puisse y organiser des séances pédagogiques d'éducatifs physiques et sportives avec les écoles primaires de Chinon.

La mise à disposition est effectuée pour la période du 25 mars 2019 au 7 juin 2019.

La mise à disposition est effectuée à titre gracieux. Les autres conditions de la location sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-022 du 19 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "La clef des champs"

Est conclue avec l'association « La clef des champs » une convention de mise à disposition de la salle A et de l'ancien collège.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-023 du 20 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège à l'association "Les vadrouilleurs chinonais"

Est conclue avec l'association « Les vadrouilleurs chinonais » une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège – Place de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-024 du 1^{er} avril 2019 : Convention de mise à disposition d'un emplacement à CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN)

Est conclue avec l'Association CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN) une convention de mise à disposition d'un emplacement situé à la Pointe du Camping, afin d'y organiser une activité de location de canoë-kayak et de vélos aux particuliers.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021.

Cette convention est conclue à titre onéreux pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-025 du 25 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Mendès France à la CARSAT

Est conclue avec la CARSAT une convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Mendès France.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-026 du 25 avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association « Chœur Ex-Arte »

Vu la convention de mise à disposition de locaux de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association « Chœur Ex-Arte » en date du 2 janvier 2019,

Vu la nécessité pour l'association « Chœur Ex-Arte » de modifier le jour de son activité chorale,

Est conclu avec l'Association « Chœur Ex-Arte » un avenant à la convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité chorale.

Cet avenant concerne le jour d'occupation. L'association exercera son activité chorale chaque semaine les jeudis de 20h15 à 23h

Cet avenant est conclu pour la durée de la convention.

Les autres conditions initiales d'occupation des locaux contenues dans la convention sont inchangées.

Décision n° 2019-027 du 25 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'espace Rochelude à l'association des "Habitants du quartier de la Rochelle"

Est conclue avec l'association des habitants du quartier de la Rochelle une convention de mise à disposition de salle N° 1 de l'espace Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} juin 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-028 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Fouxfeuxrieux

Est conclue avec l'association Fouxfeuxrieux une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 19 mars 2019 au 5 juillet 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-029 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Gyravo

Est conclue avec l'association Gyravo une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 19 mars 2019 au 5 juillet 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-030 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle N° 5 de l'espace Rochelude à l'association Karaté club chinonais

Est conclue avec l'association Karaté club chinonais une convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'espace associatif Rochelude.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 18 mars 2019 au 5 juillet 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-031 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux à Entraide et Solidarité

Est conclue avec l'association Entraide et Solidarités une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au stade de la Plaine des Vaux pour une rencontre sportive le 2 mai 2019.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 2 mai 2019 de 14 h à 23h.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-032 du 30 avril 2019 : Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Théâtre à Bretelles

Est conclue avec l'Association « Théâtre à Bretelles » une convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet afin d'y stocker le matériel nécessaire à son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-033 du 2 mai 2019 : Convention d'occupation précaire entre la ville de Chinon et la Société Générale

Vu la demande présentée par la Société Générale de mise à disposition de locaux pendant la durée des travaux de l'agence principale de Chinon,

Est conclue avec la Société Générale une convention d'occupation précaire d'un local dépendant d'un immeuble sis à Chinon, 22 place Jeanne d'Arc »

Cette convention est conclue pour la période du 27 mai 2019 au 30 septembre 2019.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 2 130 €.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-034 du 10 mai 2019 : Convention de mise à disposition d'un local à l'Amicale du personnel communal de Chinon

Est conclue avec l'Amicale du personnel communal de Chinon une convention de mise à disposition d'un local situé dans les locaux de l'ancien Tribunal, afin d'y entreposer du matériel.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 28 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-035 du 13 mai 2019 : Convention de mise à disposition d'un local à l'association CLAAC

Vu la demande de mise à disposition de locaux présentée par l'association CLAAC, afin de poursuivre l'activité du « point jeunes » pendant la durée des travaux du nouveau centre de loisirs,

Est conclue avec l'association CLAAC une convention de mise à disposition d'un local sis 22 place Jeanne d'Arc à Chinon.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-036 du 17 mai 2019 : Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'association Sadhana Yoga

Est conclue avec l'association « Sadhana » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de yoga.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-037 du 23 mai 2019 : Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'association La Garde chinonaise

Est conclue avec l'association « La Garde chinonaise » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de tarot.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
04/03/2019	Association l'Incubateur	Contrat de cession du spectacle "One Shot" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2500 € TTC	
06/03/2019	Association Paprika Royal	Contrat de cession du spectacle "Clap" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	900 € TTC	
07/03/2019	Association Le Petit monde	Contrat de cession du spectacle "Un monde de foux..." dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	2013,22 € TTC	
21/03/2019	La Charcuterie Musicale	Contrat de cession du spectacle "La Charcuterie musicale" dans le cadre de la manifestation "Il était une fois un chapiteau"	600 € TTC	
22/03/19	GROUPAMA	MODIFICATIF du Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	373,27 € TTC	

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
22/03/2019	Alain BIET	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
23/03/2019	Adrien PIARD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	-	
24/03/2019	Zhuo Qi	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"		
27/03/2019	Florent LAMOUREUX	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Etienne	446,71 € TTC	Du 28/03/19 au 27/03/20
28/03/2019	Nicolas TOUSSAINT	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église St Maurice	549,53 € TTC	Du 28/03/19 au 27/03/20
01/04/2019	Daniel NADAUD	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	500,00 € TTC	
02/04/2019	Céline CLERON	Contrat d'exposition œuvres dans le cadre de l'exposition "Boîte à outils"	300,00 € TTC	
11/04/2019	Compagnie COLBOK	Contrat de cession du spectacle "les Potes au feu"	7 000 € TTC	
Notifié le 11/04/19	TRIBU AND CO	Marché refonte du site internet	15 590 € HT	
15/04/2019	LA POSTE	Contrat de distribution	Grille tarifaire selon distribution	Année 2019
19/04/2019	Jean-Pierre BLANCHARD	Contrat de cession du spectacle "dessine moi une chanson" le 3 mai	5 000 € TTC	
Notifié le 24/04/19	SCET	Marché étude sur les équipements et les services dans le cadre de l'action Cœur de ville	20 025 € HT	

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
Notifié le 24/04/19	HORWATH HTL	Marché étude sur le tourisme dans le cadre de l'action Cœur de ville	24 800 € HT	
Notifié le 24/04/19	INTENCITE	Marché étude sur le commerce dans le cadre de l'action Cœur de ville	25 725 € HT	
Notifié le 29/04/19	Société ETC	Marché étude sur la mobilité dans le cadre de l'action Cœur de ville	52 725 € HT	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Date de publication : **12 JUIN 2019**

Certifié conforme
Le Maire,




Jean-Luc DUPONT.